

EVALUATION DE LA QUALITE BIOLOGIQUE DES SCE SELON L'OQE :

LES ARBRES FRUITIERS HAUTE-TIGE

Nom du contrôleur : _____

Date de l'expertise : _____

Relevé des données de base

Nom de l'exploitant : _____ N° parcelle : _____

Lieu-dit : _____ Commune : _____

Diagnostic et résultat du contrôle

1.	Critères A remplis	oui	<i>aller en 2</i>
		non	n'a pas la qualité
2.	Critères B remplis	oui	a la qualité
		non	<i>aller en 3</i>
3	Critères C remplis	oui	a la qualité
		non	n'a pas la qualité

Le verger a la qualité

Le verger n'a pas la qualité

Signature du contrôleur : _____

Signature de l'exploitant: _____

Nom du contrôleur : _____

Date de l'expertise : _____

Nom de l'exploitant : _____

N° de parcelle : _____

A. Critères généraux applicables à la totalité des arbres fruitiers haute-tige pouvant bénéficier du financement qualité OQE

- * **surface minimale:** la surface minimale du verger doit être de **20 ares** et comprendre au moins **10 arbres** fruitiers haute-tige

Surface en ares

Nombre d'arbres

- * **densité:** la densité minimale est de **30 arbres** fruitiers haute-tige par hectare, la densité maximale de **120**. Pour ce qui concerne les cerisiers et les noyers, la densité maximale est de 100 arbres fruitiers haute-tige par hectare ; la distance entre les arbres est de 30 m au plus

Densité

- * **entretien:** les arbres doivent être entretenus de manière appropriée; traitement modéré des arbres autorisé ; le nombre d'arbres doit être pour le moins constant pendant la durée d'utilisation obligatoire

B. Critères particuliers liés à la surface corrélée au verger

- * **position de la SCE corrélée:** - sous les arbres

- à proximité du verger

- * **type de SCE corrélée:**

- prairie extensive

- pâturage extensif riche en structures favorables à la faune (buissons, arbres isolés, bois mort au sol ou sur pied, tas d'épierrage) ou présentant une structure intéressante (terrain accidenté, diverses expositions, roche affleurante, dépressions humides) ou riche en espèces (faune et flore)

- prairie peu intensive avec qualité OQE

- surface à litière

- jachère florale

- haie, bosquet champêtre ou berge boisée avec bande herbeuse de 5 m au min

- ourlet sur terres assolées

- * **dimension de la SCE corrélée:** la surface corrélée à celle du verger se calcule de la manière suivante:

Nombre d'arbres

Dimension de la surface corrélée

0-200

0,5 are par arbre

plus de 200

au moins 1 hectare

Surface requise en ares

Surface effective en ares

C. Critères particuliers liés à la structure du verger ou à son rajeunissement

- * **structure:** si la surface corrélée n'atteint pas la dimension requise, on peut **remplacer chaque arbre manquant par une structure**; toutefois, la dimension de la surface corrélée ne peut pas être inférieure à **75 %** de la surface corrélée requise.

Dimension de la surface corrélée par rapport à la surface corrélée requise (en %)

Nombre de structures requises

Nombre de structures:

- cavité naturelle permettant la nidification des oiseaux
- nichoir (oiseaux, chauves-souris, hyménoptères)
- structure favorable à la faune vivant au sol, tel que tas de bois mort ou tas de pierres (hauteur minimale = 50 cm)

Total

- * **rajeunissement:** une alternative à l'installation d'une SCE corrélée peut également consister à rajeunir le verger par étapes; le verger doit alors comprendre au moins **20 %** des arbres sous forme de plants à hauteur âgés de moins de 5 ans, mais au maximum **50 %**; chaque arbre éliminé doit automatiquement être remplacé

Pourcentage d'arbres de moins de 5 ans

Remarques
